Le comte Bethlen giflé publiquement à la Sté des Nations

Son agresseur, un républicain hongrois a été arrêté

Le comte Bethlen, président du Conseil de Hongrie, a été giflé publiquement, jeudi matin, vers 10 heures 30 dans les couloirs de la S. D. N. par un de ses compatriotes, secrétaire général du parti républicain hongrois, nommé Ivan de Just, fils de l'ancien ministre.

Le comte Bethlen venait d'assister à une réunion du conseil du comité de Hongrie, qui précédait de peu la séance publique du conseil. Il se dirigeait paisiblement vers les couloirs lorsqu'il fut l'objet de l'agression. L'auteur de cette agression fut immédiatement arrêté et remis entre les mains des autorités fédérales.

" J'ai voulu flétrir un criminel "

Au moment de son arrestation, il a déclaré avoir voulu flétrir publiquement un criminel. Il a également répandu le texte d'une déclaration dans laquelle des accusations graves sont portées contre le régime gouvernemental de la Hongrie et spécialement contre le comte de Bethlen.

« J'ai décidé, a déclaré l'agresseur du comte Bethlen, au nom des millions de mes frères subjugués, de flétrir publiquement ce tyran, afin d'attirer l'attention publique sur le sentiment de haine et de dégoût que ma nation éprouve envers ce tyran ».

Grand émoi dans l'assemblée

Cet incident a naturellement provoqué une grande sensation à la S. D. N. Quelques minutes après, en ouvrant la séance publique du conseil, le président en exercice, M. Guani après s'être concerté avec ses collègues, faisait la déclaration suivante :

« Un incident très désagréable s'est produit dans les couloirs, après la séance du comité de Hongrie. Je tiens à exprimer toute notre sympathie à celui qui en a été victime et à regretter qu'un incident semblable ait pu se produire dans cette maison où l'hospitalité de la S. D. N. s'exerce pour tous. »

Sir Eric Drummond a adressé immédiatement au comte Bethlen une lettre dans laquelle il lui exprime ses regrets et son indignation « pour l'acte inqualifiable dont il a été victime ».

Démission du Brésil

A la fin de la dernière séance du Conseil de la S. D. N., le représentant du Brésil, M. De Mello-Franco a remis entre les mains du secrétaire général de la S. D. N., la démission du Brésil, en qualité de membre du Conseil de la S. D. N.

Cette décision n'implique pas que le Brésil cesse d'appartenir à la S. D. N.

Un siège permanent à l'Espagne

Au début de la séance du Conseil, le représentant de l'Espagne, M. Querbouie a annoncé que son gouvernement a décidé de ratifier l'amendement à l'article 4 du pacte de la S. D. N., amendement que tous les Etats, à l'exception de l'Espagne avaient ratifié à ce jour. Il institue pour le siège électif du conseil, le roulement obligatoire comme le projet Cécil élaboré dans la dernière semaine.

On interprète le geste du gouvernement espagnol comme signifiant que l'Espagne se désintéresse désormais du siège électif qu'elle occupe et comme une nouvelle affirmation de sa candidature à un siège permanent.

Plus tard on apprenait qu'il résultait d'une nouvelle déclaration faite devant le conseil par le représentant de l'Espagne, que ce pays a décidé de se désintéresser de toute élection du conseil, aussi longtemps que l'Espagne n'aura pas obtenu un siège permanent.

LE CONTROLE FINANCIER DE LA HONGRIE

Le Conseil de la S. D. N. a approuvé les résolutions prises précédemment par le Comité de Hongrie, touchant le maintien de la presque totalité du contrôle financier de ce pays.

Le passage des forces alliées à travers la Sarre

Le Conseil a, jeudi matin, ajourné à sa prochaine session l'examen d'une des plus importantes questions qui figurait à son ordre du jour : celle de la liberté des transports et du transit sur les voies ferrées du territoire de la Sarre, c'est-à-dire des communications des forces alliées d'occupation de la Rhénanie à travers le bassin de la Sarre.

124 TUÉS AU MAROC DEPUIS LE 8 MAI

M. Painlevé a fait hier, devant la Commission de l'armée, l'historique des opérations au Maroc depuis un an. Après avoir rendu hommage au plan et à l'action militaire du maréchal Pétain, **il a indiqué que nos pertes au 8 mai, à la fin des opérations, n'ont pas dépassé 124 tués, dont 10 officiers et 6 disparus.**

Le Ministre répondant à M. Michel Missoffe, a exposé son plan pour l'utilisation des effectifs et du matériel actuellement au Maroc.

En réponse à une question de M. Jean Fabry, **M. Painlevé a indiqué, d'autre part, que le Gouvernement n'avait jamais songé à laisser Abd el Krim au Maroc et que la situation du reg serait réglée d'un commun accord entre la France et l'Espagne.**

UN CHATEAU DE SALIES DE BÉARN ABRITERAIT ABD EL KRIM

La municipalité de Salies de Béarn, réunie en session extraordinaire, vient de mettre à la disposition du ministre de la guerre, pour servir de résidence à Abd El Krim, un château du dix-huitième siècle, qui se trouve à l'entrée de la ville sur la route de Bayonne.

La grève des tramways DE LILLE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le Préfet confère avec le directeur de la Compagnie

De son côté, M. Hudelo avait convoqué, vers onze heures, en son cabinet, M. Thomas, directeur de la Compagnie des Tramways, et Desmet, ingénieur des services administratifs, ainsi que M. Grimpret, ingénieur départemental.

Nous croyons savoir que le Préfet a prié, au cours de cette entrevue, la Direction de la Compagnie de le tenir au courant de la situation de la Centrale électrique, qui distribue la force motrice à de nombreuses entreprises industrielles de Lille et sa région.

Les gendarmes arrivent

A 13 heures 45, les gendarmes arrivaient rue Auber. Ils étaient au nombre d'une quarantaine, à pied et à cheval, comme la veille sous les ordres du capitaine Chenevard.

Aucun incident ne marqua leur arrivée. Ils établirent aussitôt de solides barrages autour de la Centrale, en travers des rues Auber, Roland, Lestiboudois et Denfert-Rochereau.

Cette arrivée de la maréchaussée permit de procéder au remplacement de l'équipe de volontaires, qui se trouvait enfermée dans la Centrale depuis la veille.

Devant les barrages, les grévistes restèrent à stationner, jusqu'à l'arrivée, vers 16 heures, de leurs camarades, venus en cortège de la Bourse du Travail pour le meeting.

Le Meeting

C'est dans une cour archibondée de grévistes, voisine du dépôt de la rue Auber, que se tint le meeting.

LECOMTE rendit compte des conversations échangées dans la matinée et félicita les grévistes de leur discipline dans le mouvement.

La solidarité de l'Electrique Roubaix-Tourcoing

Puis MOLARD, secrétaire du Syndicat de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, prit la parole pour marquer la légitimité des revendications des grévistes, qui ne portent que sur le réajustement des salaires proportionnellement au coût de la vie.

MOLARD assura en outre les grévistes de **la pleine solidarité morale, pécuniaire et effective, s'il le faut, de leurs camarades du Mongy.**

Relativement à l'arrivée des gendarmes, MOLARD incita ses camarades au calme et les mit en garde contre toute violences inutiles. En ce qui concerne les contrôleurs, il demanda de les rappeler à leur devoir, non par la violence, mais par la persuasion, en leur montrant l'odieux de leur trahison.

L'orateur fut chaleureusement applaudi et la continuation de la grève jusqu'à complète satisfaction adoptée à l'unanimité.

Un accord au sujet de la Centrale

Molard ayant obtenu des grévistes la renonciation au blocus de l'usine, Salengro obtint du Préfet une entrevue, qui eut lieu à la Préfecture, à 18 heures 30. A cette réunion assistaient Salengro, Lecomte, Molard, et un membre du Comité de grève.

Une fois de plus, Salengro demanda le retrait des forces de gendarmerie. Après une longue discussion, il fut enfin décidé **que les grévistes ne s'opposeraient pas à l'entrée dans la Centrale des contrôleurs, pourvu que ceux-ci ne soient exclusivement affectés qu'aux travaux de manipulation du charbon.**

En échange, le Préfet donna l'assurance que les gendarmes seraient retirés immédiatement.

Il fut en outre décidé que le Maire et le Préfet seraient immédiatement prévenus du moindre incident.

Un projet de convention

D'autre part, le Syndicat a adressé au Maire de Lille et au Préfet un projet de convention en vigueur à l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing.

Le Maire et le Préfet se sont engagés à examiner le dit projet et d'en saisir ultérieurement la Compagnie des Tramways.

On le voit, l'atmosphère est plutôt à la détente. On ne peut que s'en réjouir.

EFFETS DE LA GRÈVE MINIÈRE BRITANNIQUE

La grève du charbon en Angleterre a déjà eu pour effet de paralyser les industries du fer et de l'acier, notamment en Ecosse, et l'on estime qu'il ne faudra pas moins de six mois pour rattraper le temps perdu. Les contrats importants qui n'ont pu être exécutés sont allés à l'Allemagne et à l'Amérique. Comme on ne put fournir, à Glasgow, les quantités de fonte que l'Italie avait demandées, celle-ci dut s'adresser au Luxembourg.

Il n'y a plus que trois hauts fourneaux allumés en Ecosse ; les chantiers maritimes ne peuvent plus engager de personnel pour la construction de nouveaux navires et les industries qui en dépendent sont obligées de restreindre leur production.

Dans le Lancashire, les filatures de coton américaines, dans lesquelles on ne travaille habituellement que trente-cinq heures par semaine, fermeront une semaine sur deux à partir de lundi prochain.

On annonce d'autre part, qu'une Compagnie métallurgique du Comté de Derby, dans un important centre minier, a reçu du charbon de Hollande pour lui permettre de maintenir ses hauts fourneaux. Ce fait serait sans précédent dans les annales de l'industrie anglaise.

A LA CHAMBRE

LA DISCUSSION SUR LES MARCHÉS DE L'AVIATION

La séance de la Chambre s'est ouverte hier à 15 heures. M. DANIELOU demande et obtient la discussion immédiate d'un projet de loi ouvrant un crédit de 500.000 francs pour le voyage à Londres de M. Doumergue.

M. PAGANON lit son rapport qui conclut à l'adoption du projet.

Les socialistes font entendre des protestations et votent, à mains levées, contre le projet. Le vote paraissant douteux, une demande de scrutin est déposée. **Le projet est finalement adopté par 372 voix contre 102.**

On reprend ensuite la discussion des marchés de l'aviation. Dans une brève intervention, M. DELTHIL codamne la politique actuelle de soutien des firmes et estime que commander comme on fait, c'est jeter l'argent par les fenêtres.

M. PAINLEVÉ monte alors à la tribune et rappelle qu'il a passé vingt ans de sa vie à réfléchir aux problèmes de l'aviation, et qu'en sa qualité de technicien, il a cru devoir commander les moteurs interchangeables qu'on a critiqués, parce que c'est l'avenir.

M. Painlevé expose ensuite les conditions dans lesquelles a été passé le marché Farman et entre dans de larges considérations techniques.

Il ajoute ensuite :

« Ce qui domine le débat, c'est la nécessité d'arriver à unir les efforts des services de l'aviation du sous-secrétariat et du ministère de la guerre. Peu importe que l'on appelle le sous-secrétariat d'Etat Ministère de l'air ; ce qu'il faut c'est réaliser la liaison ».

Comme M. Painlevé critique certaines conclusions du raport, MM. Ganard et Paulin interviennent et discutent de nouveau des marchés anciens.

M. GAMARD déclare notamment que la commission reste hostile à la politique de soutien des firmes industrielles glorifiées par M. Laurent Eynac. Il conclut en demandant à la Chambre d'adopter le projet de résolution proposé par la commission des marchés.

M. Laurent Eynac dit alors qu'il s'est toujours attaché par la méthode d'achat des licences, à répartir équitablement les commandes entre les maisons de construction et il dit sa conviction que seules, des recherches continuelles, peuvent donner à la France, l'aviation dont elle a besoin.

La discussion générale est close. Le président donne lecture d'une contre-proposition de M. Guilhaumon disant notamment que la Chambre comme conclusion du débat sur l'aviation, décide de constituer une commission de trente membres qui aura pour mission d'établir et de présenter avant le 31 Décembre 1926, un rapport sur l'état présent et l'organisation de l'aéronautique militaire, navale et marchande, et de proposer toutes mesures qui lui paraîtront utiles à une meilleure organisation des services de l'aviation.

Après des interventions de MM. Painlevé, Ernest Lafont, Flandin, la contre-proposition est mise aux voix.

Pendant le pointage, on décide de poursuivre ce matin la discussion sur les marchés de l'aviation.

Le Président proclame ensuite le résultat du pointage sur la contre-proposition Guilhaumont, reprise par M. Flandin.

Cette contre-proposition est adoptée par 268 voix contre 254.

LE VOTE DES DÉPUTÉS SUR L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

Au début de la séance d'hier à la Chambre, Cayrel, député socialiste de la Gironde, a lu une déclaration aux termes de laquelle Basly, Beauvillain, César Bernard, Briffaut, Coppeaux Couteaux, Evrard, Léon Escoffier, Piet, Boudet, Bouisson, Breton, Canavelli, Capgras, Cayrel, Chastanet, Chauly, Chaussy, Déat, Gouin, Fontanier, Frot, G. Richard, G. Weill, Gerboud, Goulet, H. Tasso, J. Martin, Labaut, Cluzel, Marquet, Mistral, Montet, Nadi, Paul Boncour, Paul Constans, Ponard, Reynaud, Spinasse, Thivrier, Tilloy, Valière, Bouveri, Calmont, Compère-Morel, Peirotes, Lecouin et Rémy Roux, tous socialistes, n'ont pas pris part au scrutin public sur le relèvement de l'indemnité parlementaire : affirment que s'ils avaient été présents, ils auraient voté pour le relèvement avec l'ensemble du groupe socialiste.

M. Loucheur a fait la même déclaration.

AGÉE DE DIX-HUIT ANS ELLE A DÉJA VOLÉ PLUS DE 200.000 FRANCS

La police parisienne a arrêté dans un dancing de la rue Rochechouart, une jeune fille, Mlle Edith Dourmazel, âgée de 18 ans.

Malgré son jeune âge, Mlle Dourmazel avait déjà réussi à voler plus de 200.000 francs

Voici comment elle opérait :

Très élégante, elle se présentait le soir, chez la concierge d'un magasin de nouveautés, alors fermé.

Elle montrait une lettre faussement signée de la directrice par laquelle celle-ci l'autorisait à pénétrer dans le magasin et à prendre une cape de fourrure, ou un manteau de valeur, réclamé par la directrice pour aller au théâtre.

La concierge, sans méfiance, obéissait ; la jeune fille choisissait le manteau le plus cher et l'emportait. Elle recommençait ailleurs cette opération.

La jeune voleuse opéra également en province. L'enquête continue.

Au Conseil départemental de l'Enseignement du Nord

Hier, à 15 heures, le Conseil départemental de l'Enseignement du Nord s'est réuni à la Préfecture, sous la présidence de M. Da Costa, inspecteur d'Académie. MM. Prot, Larmignat, inspecteurs d'Académie ; Cerisier, chef de division, assistaient à l'assemblée.

Le Conseil a procédé à la nomination de délégués cantonaux et a examiné ensuite diverses demandes de création de postes dans les écoles. Des suppressions ont également été envisagées.

VACANCES SCOLAIRES DU 31 JUILLET AU 1er OCTOBRE

Le Conseil a longuement discuté la question des vacances scolaires. Il désirait d'une part tenir compte du vœu émis par le Conseil général du Nord qui proposait de fixer les vacances du 15 juillet au 15 septembre, et voulait d'autre part tenir compte des dates d'examens. Après un échange de vues, *le Comité s'arrêta, pour cette année, à fixer les vacances du 31 juillet au 1er octobre.*

Au Sénat

LA RÉVISION DU CODE DE JUSTICE MILITAIRE

Le Sénat s'est réuni hier à 15 h. 10. Il a discuté tout d'abord le projet de révision des codes de justice militaire et la proposition de M. Louis Martin, tendant à restreindre la compétence des tribunaux militaires au profit des juridictions de droit commun.

M. GUILLAUME POULLE, dans son rapport, dit notamment que l'on n'a pas voulu supprimer complètement les Conseils de guerre qui sont nécessaires en temps de guerre pour éviter les tribunaux d'exception comme les cours martiales. **Mais le projet rend applicables aux conseils de guerre, les dispositions de notre code d'instruction criminelle, c'est-à-dire que la défense des prévenus sera toujours assurée.**

M. LOUIS MARTIN déclare ensuite qu'il se rallie au texte de la commission.

On entend encore le général HIRSCHAUER qui dit que pendant la guerre, les conseils de guerre durent parfois agir vite.

Dans l'ensemble, ajoute-t-il, 10 % seulement des condamnations prononcées ont été effectivement subies, en dehors, bien entendu, de ce qui a trait aux peines disciplinaires.

M. PENANCIER dit ensuite qu'il vaut infiniment mieux que les Parquets militaires soient composés d'hommes appartenant à l'armée. Il est, d'autre part, favorable à la création d'un corps spécial d'officiers défenseurs.

Après avoir entendu M. Ossola et diverses observations de MM. Lebert et Jenouvrier, les six premiers articles du projet son adoptés.

La suite de la discussion est alors renvoyée à cet après-midi et la séance est levée.

UN MOTOCYCLISTE TUÉ EN VOULANT ÉVITER UN CYCLISTE A BULLY

Mercredi, vers 17 h. 30, M. Henri Delattre, âgé de 27 ans, représentant de commerce, demeurant à Biache-Saint-Vast, se trouvait à Bully-les-Mines et montait en moto la rue de la Gare. Presque en face de la gendarmerie, il vit soudain devant lui deux cyclistes qui roulaient dans le même sens en tenant le milieu de la route. Pour se faire livrer passage et doubler, M. Delattre fit actionner sa trompe, mais l'un des cyclistes, au lieu de se ranger à droite, fit, disent les témoins, un brusque écart à gauche. Craignant une collision, qu'il ne put d'ailleurs éviter, le motocycliste bloqua ses freins ; sa machine s'arrêta brusquement au moment où le cycliste se jetait sur la moto. Par suite de cet arrêt brusque, M. Delattre fut projeté en avant et sa tête heurta violemment un mur. On le releva sans connaissance. M. le docteur Fourdinier, appelé en toute hâte, examina le blessé et, constatant une fracture du crâne, le fit transporter d'urgence à l'Hôpital de Béthune, où il est mort en arrivant. Le malheureux laisse une veuve et deux orphelins.

L'auteur de cet accident mortel fut rejoint et arrêté par les gendarmes ; c'est un Portugais nommé Agostinho Pereira, 28 ans, terrassier, en pension au Café Franco-Belge, route des Brebis, à Grenay ; il n'a que des blessures légères. Il a été amené hier au Parquet de Béthune ; il a été écroué sous l'inculpation d'infraction au Code de la route et d'homicide involontaire.

AU CONGRÈS DES RETRAITÉS DES CHEMINS DE FER

La Fédération Nationale des Retraités des Chemins de fer français et coloniaux a tenu aujourd'hui la première séance de son Congrès.

Ce Congrès a pour principal objet de demander aux Pouvoirs publics la mise en vigueur d'un statut des Retraités qui fut prévu par une loi promulguée en 1921.

Dans son discours, M. Rossel, président du Congrès, a dit notamment : « Il reste à obtenir application intégrale de la loi de 1924, le calcul de la pension sur les traitements moyens des trois dernières années non encore admis par les réseaux. Mais l'application par analogie de la loi de 1924, ne peut plus apporter aux anciens Retraités les assurances qui leur sont dues. Ces assurances ne peuvent leur venir que d'une loi nouvelle ou d'un statut nouveau. A notre avis, notre situation peut être améliorée par une mesure légale : l'application de l'article 137 de la loi du 31 décembre 1921 qui a prescrit en faveur des Cheminots retraités, l'homologation par le ministre d'un statut des retraites. C'est vers la conclusion de ce statut que nous portons nos efforts. »

COUR D'APPEL DE DOUAI

LES CHALUTIERS DE BOULOGNE CONTRE LES CORDIERS DE GRAVELINES

Les bords de l'Océan à Gravelines sont, paraît-il très poissonneux. Les petits chalutiers de Boulogne — car les grands chalutiers vont beaucoup plus loin — s'en disputent la pêche avec les « cordiers » du cru, légers esquifs qui ne s'éloignent pas des côtes et ne doivent jamais perdre de vue leur clocher.

Le syndicat des Armateurs de Gravelines possède un privilège ; ses membres ont un droit exclusif à la pêche jusqu'à deux milles en mer. Les cordiers ont un garde maritime, M. Garnier, qui ne cesse de dresser des contraventions aux pêcheurs boulonnais surpris en face du fonds de Gravelines. Les délinquants poursuivis devant le tribunal de Boulogne, sont condamnés à des amendes assez minimes.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat à la marine marchande estimant les sanctions insuffisantes, a voulu faire un exemple. Sur son initiative, onze capitaines de chalutiers boulonnais et onze armateurs comparaissent aujourd'hui devant la Cour d'appel.

M. l'Avocat Général Deransart requiert contre les délinquants le maximum de l'amende.

Me Parmentier, du barreau de Lille, soutient les intérêts du syndicat de Gravelines qui avait demandé des dommages-intérêts, mais qui avait été débouté par le tribunal de Boulogne.

Me Sergent, du barreau de Boulogne, défend ses concitoyens.

La Cour a mis l'affaire en délibéré.

UNE AFFAIRE DE DOMMAGES DE GUERRE A CAMBRAI

L'arrêt de l'affaire de dommages de guerre dans laquelle est impliquée l'ancien architecte de la ville de Cambrai ne sera rendu que le 1er juillet.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 8-51
Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

Les opinions de Séraphin

Le 18 mai, l'Union artistique Roubaisienne, qui prêtait son concours au gala offert à l'Hippodrome-Théâtre, par le Cercle orphéonique « Les XL » nous offrit une délicieuse représentation. Elle interpréta une comédie en un acte de MM. Monjardin et Demouray « Le Bluff à la mode ».

Pour spirituelle qu'elle soit et piquée au coin d'une psychologie exacte, nous avions oublié cette comédie agréable quand deux événements, de mince importance, certes, mais suggestifs, vinrent nous la remémorer.

Des malheureux, poussés par l'attrait de l'inconnu, jeunes, la plupart, confiants et un tantinet naïfs, se sont embarqués sur un galère. Ils ont mis le cap, vers la Nouvelle-Calédonie ! Il montait de cette île lointaine et peu connue tout un chant de promesses. Le colonnier y poussait sans grand mal. Le caféier y faisait merveille. C'était la terre promise, la fortune, la gloire et la liberté !

Un journal local vit s'enfuir vers ce pays de rêve la plupart de ses rédacteurs, allant tenter l'aventure. Il nous donna du voyage une relation d'une scrupuleuse fidélité, écrite d'un style flamboyant de couleurs idéales et parfumé de l'âme des lointaines fleurs. Il y avait des fruits exquis partout. On en avait l'eau à la bouche. Il n'était pas question, alors de poires, ni de poiriers ! Cela vint plus tard.

Et derrière ce tableau brossé Grande-Rue à Roubaix, par un collaborateur « visionnaire », du journal local, si bien informé, la réalité brutale et cruelle apparut. Adieu les horizons où flottaient dans un impalpable éther les babils d'oiselets admirables, les capricieux et troublants parfums des arbres lourds de fleurs. Adieu le colonnier, le caféier et la fortune moqueuse. Sous une invasion de moustiques, passionnément détestables « des Panés » de France, cherchaient du terrain cultivable.

Croyez-vous que le « Journal local » se soit ému Que c'est mal le connaître. « Le bluff » ça lui va. Il a eu une trouvaille admirable. Un des rédacteurs qui l'avaient volontairement et joyeusement abandonné pour cette « escapade » douloureuse, las, découragé, désespéré, prend le chemin du retour.

Quelle aubaine ! le malheureux vaincu et probablement ruiné, devient l'envoyé spécial du Journal de Roubaix.

Trouvez-vous pas ce « bluff » admirable ?

Envoyé spécial ! quelle astuce !

E. B.

POUR LA BEAUTÉ DU PARC BARBIEUX

Notre parc Barbieux va sous peu s'enrichir de deux œuvres magnifiques qui viendront encore rehausser sa naturelle et séduisante beauté.

En effet, on se rappelle le don fait à la Ville de Roubaix par M. Segard Achille, d'un buste en marbre, intitulé « La Bacchante », chef-d'œuvre du statuaire belge Jef Lambeaux.

Ce buste aura sa place à l'entrée du Parc. La stèle, dont le dessin est l'œuvre de M. Pierre Neveux, fils du Directeur de la Voirie municipale de Roubaix, sera, paraît-il, une merveille de l'art. Et nous le croyons, car cette familles est constituée de vrais artistes.

Une autre œuvre, non moins appréciable, viendra s'ajouter à la première.

Il s'agit d'un superbe cadeau de l'Etat à la ville, qui consiste en un vase de Sèvres, n'ayant pas moins de 7 m. 50 de hauteur, qui a figuré à l'exposition des arts décoratifs en 1925, à Paris, et qui a été fort admiré.

Ainsi, aux charmes exceptionnels de notre « beau jardin » viendront s'ajouter, pour en compléter l'harmonie, des œuvres d'un intérêt réel, qui pareront d'une note d'art, cet admirable cadre verdoyant et fleuri.

LA FOUDRE PROVOQUE UN INCENDIE

Mercredi, au cours de l'orage qui s'est abattu sur la région, la foudre est tombée, vers 21 h. 30 environ, sur l'établissement Amédée Prouvost, rue du Collège, et par suite, provoqua un incendie qui prit naissance dans deux salles différentes. Les ouvriers qui étaient au travail ne perdirent pas leur sang-froid et organisèrent immédiatement les secours.

Les pompiers appelés, n'eurent pas à intervenir, le feu ayant été éteint à l'aide de quelques seaux d'eau. Les dégâts causés sont purement matériels.

LA SOCIÉTÉ MONITO — Agence de LILLE, 7 bis, rue des Buisses — construit des avertisseurs qui signalent tout commencement d'incendie en quelques secondes.

IL TOMBE SUR UN... BEC

Vers 16 h. 30, une automobile dont le numéro n'a pu être relevé, a renversé un réverbère, boulevard de Paris, à hauteur de la rue Colbert. Ces exploit accompli l'auto a filé, en quatrième vitesse, en direction de Lille.

Le service de la voirie a été informé.

MALADES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Vers 15 heures 30, Mme veuve Vandemeulebroucke Elodie, âgée de 56 ans, demeurant rue de Lille, cour Fauvarque, 9, se trouvant indisposée, est tombée sur la voie publique, place Edouard Roussel. Transportée au poste de police du 2e arrondissement, elle y a reçu les soins de M. le docteur Castel, qui a constaté une congestion cérébrale et l'a fait admettre à l'Hôpital de la Fraternité.

— Le même jour, vers 16 h. 30, un nommé Lejeune Auguste, 59 ans, polisseur sur métaux, venant de Bruxelles et sans domicile connu, à Roubaix, est tombé malade sur le trottoir de la Gare. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Harlet, M. Lejeune a été admis à la Fraternité.

UNE BALADEUSE VOLÉE

M. Delval Henri, 19 ans, cabaretier, demeurant à Roubaix, rue Pierre-de-Roubaix, 50, est venu déclarer à la police qu'on lui avait volé une baladeuse en stationnement devant sa porte. Il déclara soupçonner du vol un nommé Godart Arthur, 23 ans, sans domicile fixe qui, recherché et retrouvé, passa des aveux. Il sera dirigé sur Lille ce matin pour être mis à la disposition de M. le procureur de la République, devant lequel il aura à répondre de l'inculpation de vol.

Paul Halley
CHOCOLAT Corona A CROQUER
Le Premier apprécié. Toujours le Meilleur

ET LE PERMIS ?

M. T. M., 30 ans, armateur à Gravelines (Nord) a été rencontré, pilotant une automobile sans être muni d'un permis de conduire. Cet oubli ou cette négligence lui a valu une contravention.

MENUS FAITS

L'alcool. — MM. V. E., 26 ans, manœuvre, demeurant en garni, à Roubaix, Grande-Rue et B. J., 25 ans, demeurant également en garni, à Roubaix, rue Newton, ont été gratifié chacun d'une contravention pour ivresse publique et manifeste.

Excès de vitesse. — Pour avoir voulu pratiquer des vitesses folles avec so nauto, M. D. A., 35 ans, bourrelier, à Roubaix, rue du Fontenoy, n'a réussi qu'à attrapper une contravention.

Les visites de " La Grande Brasserie " et de " L'Indépendante "

Il ne se passe pas de mois sans que des délégations de France et d'Etranger visitent nos deux plus perfectionnées installations de Brasserie et de Boulangerie de la Région du Nord.

Il y a quinze jours, c'était une délégation des Etudiants de l'Université de Caen qui visitait la « GRANDE BRASSERIE ».

Dans quelques jours, les élèves de l'Institut Agronomique de Douai font visiter les installations nouvelles de la Meunerie-Boulangerie « L'INDEPENDANTE », qui a décidé récemment de développer ses Rayons de Pâtisserie et de Biscuiterie.

COMITÉ DES FETES DE L'ENTREPONT, ORAN CARTIGNY ET HUTIN

TIRAGE DE LA TOMBOLA. — Le Comité nous informe que le tirage de souscription à lots, au bénéfice des Pupilles de la Nation du secteur, aura lieu irrévocablement le Dimanche 4 Juillet, à 14 h. 30, au siège, 42, rue Delespaul.

A cette occasion, pour témoigner sa reconnaissance, à la population du bienveillant accueil qu'elle a réservé à ses festivités de la Pentecôte le Comité offrira dans la salle des Fêtes et dans la cour de l'Ecole de garçons de la rue Delespaul, un spectacle populaire pour le succès duquel s'est assuré le gracieux concours de brillants artistes : chanteurs, instrumentistes, équilibristes, etc...

Très prochainement des affiches donneront le programme détaillé de cette fête appelée à un retentissant succès.

Les personnes qui n'ont pas encore souscrit sont priées de se hâter car il reste peu de billets. S'adresser chez les commerçants du quartier et chez M. Termelen, fabricant de meubles, 88, rue d'Oran, chez qui se trouve exposé le premier lot, une magnifique salle à manger.

BAL DE L'AMICALE SEVIGNÉ

L'Amicale Sévigné rappelle à ses membres que le bal paysan aura lieu dimanche prochain, 13 Juin, dans la cour de l'Institut Sévigné, rue des Champs. Un souvenir sera offert à toute personne costumée

SERVICES DE L'ABATTOIR ET DES DENREES ALIMENTAIRES

176 enfants (99 du sexe masculin et 77 du sexe féminin) ont vu le jour à Roubaix durant le mois de mai 1926.

131 mariages ont eu lieu et 13 divorces ont été prononcés.

165 personnes (102 du sexe masculin et 63 du sexe féminin) sont mortes ; sur ce nombre, 32, dont 5 étrangères à la ville ont succombé à l'Hôpital.

La mortalité moyenne des cinq dernières années est de 138 pour mai ; elle fut, pour le mois d'avril 1926, de 167 : 20 enfants de moins de 1 an sont morts, soit près de 12 % des naissances.

La tuberculose pulmonaire a fait 19 victimes, soit près de 12 % de la mortalité totale : le cancer a provoqué 14 décès ; les maladies épidémiques en ont amené 3 dont 1 par la coqueluche et 2 par la grippe.

Le Service d'Hygiène a fait procéder à 31 désinfections diverses ; sur 5 échantillons d'eau de puits soumis à l'analyse chimique, 3 ont été reconnus mauvais ; il a été procédé à 65 recherches bactériologiques et 15 examens de sangs.

Durant le mois de mai, le dit Service a délivré 31 autorisations concernant la construction de 33 maisons et 106 permis relatifs à des transformations diverses dans des immeubles.

UNION DES SOCIETES CYCLISTES DE ROUBAIX

L'Union fait appel à tous ses adhérents afin de participer à l'excursion Cyclo Musicale à Comines le 13 juin. Rassemblement à 6 h. 45 place de Roubaix, siège de la Fanfare Cycliste du Nord Touriste. — La COMMISSION.

CHEZ LES AMIS DU « FILM FRANÇAIS »

Les « Amis du Film Français » se sont réunis dernièrement à leur local habituel sous la présidence de M. Maurice Walmacq, vice-président.

M. Walmacq donne le résultat du référendum public : Quel film français désirez-vous revoir Les films redemandés dans l'ordre de préférence sont : Jocelyn, Geneviève, l'Ornière et Koenigsmark. Le vice-président s'occupera des démarches en vue de la réédition de ces quatre beaux films.

La première réunion officielle de la Fédération des A.F.F. du Nord de la France et de la Belgique est annoncée pour le dimanche suivant. L'ordre du jour est lu et accepté par tous les membres présents.

La prochaine réunion du Comité est fixée au vendredi 10 juin à 20 heures au local.

La réunion générale ordinaire mensuelle aura lieu le jeudi 1er juillet à 19 h. 45 au Café du Commerce 20, Grande-Place à Roubaix.

VENTE A LA CRIÉE DU MINCK

Journée du 10 Juin

Carringues, 120 kilos, 2 fr. le kilo ; Maquereaux, 350 k. 450 ; Plies et Limandes, 600 k. 3.50 ; Colins 250 k., 4 francs.

FEUILLETON DU 11 JUIN 1926. — N° 40

Gervais ne lui avait-il pas dit qu'il pouvait perdre cette jeune dame, qu'il détenait de graves secrets la concernant ? Elle n'y croyait pas. Vantardise et bravade. Cependant, maintenant qu'elle avait perdu toute influence sur le terrible père de sa petite Berthe, maintenant qu'elle espérait enfin, grâce à Frédet, être libérée de cet homme, Adeline ne pouvait garder par devers elle les demi-confidences — si étranges — qu'il lui avait faites. Ces menaces à l'égard d'une femme lui laissaient une impression odieuse qui tournerait au remords si elle ne prévenait pas l'intéressée.

Mais comment, ruminait la pauvre fille, aller trouver la comtesse d'Herquancy dans son hôtel de la avenue Hoche ? Me recevra-t-elle seulement ? Si je dis à ses domestiques de lui annoncer mon nom, elle me fermera sa porte. Elle ne doit savoir de moi que ce que sa mère lui en a dit, ce que les belles dames comme elle appellent « ma faute » et le soupçon abominable que, dans son chagrin, ma mère a porté sur le marquis d'Alligné. Elle croira que je viens provoquer un scandale. Si, au contraire, je ne me nomme pas, je serai sûrement éconduite comme une solliciteuse importune.

Après avoir craint de ne pas être reçue, Adeline, brusquement, tremblait à se figurer qu'on l'introduisait dans les beaux appartements, en présence de la comtesse. Comment était-elle, cette grande dame ?... Sans doute hautaine et dédaigneuse. Que lui dire ? Comment s'exprimer sans offense ?... Les menaces du garde de la Louvette impliquaient d'insultantes hypothèses. Et, pour marquer sa sincérité, ne faudrait-il pas qu'Adeline avouât le lien qui l'unissait à son détestable séducteur ?

Malgré tant de découragentes alternatives, la volonté de bien agir, la crainte d'être solidaire d'un misérable si elle gardait le silence, décidèrent Adeline.

Le lendemain, elle prenait le train pour Paris. Après avoir beaucoup erré dans la grandeville presque inconnue, s'être un peu égarée, avoir hésité au dernier moment elle sonnait enfin, vers deux heures, à l'hôtel de l'avenue Hoche.

— Madame la comtesse d'Herquancy ?

— Quelle commission avez-vous pour madame la comtesse ? Je la lui ferais, lui dit un imposant portier.

— Je voudrais lui parler moi-même.

— De la part de qui ?

— Mais de ma part, à moi. Je vous dis que je désire lui parler, riposta Adeline, qui s'enhardissait tout à coup, contre toutes ses prévisions.

— Alors, donnez-moi votre nom, pour que je le transmette à madame la comtesse.

— Je regrette, mais je ne le dirai qu'à elle-même, répondit la jeune femme.

— Eh bien, je regrette aussi, dit le portier, mais je ne puis, en ce cas, vous introduire chez madame la comtesse.

Il se planta devant Adeline, l'écarteman[illegible] narquois et inexorable comme la Fatalité.

— Oh ! insista-t-elle, je vous en supplie, monsieur !...

Elle eut un tel accent de prière, avec un si implorant regard de ses yeux bruns et veloutés — son grand charme — que le cerbère sourit. Quand un concierge sourit, il est désarmé.

Celui-ci, d'un rapide coup d'œil, examina la tenue modeste, mais assez coquette de la visiteuse, sa physionomie empreinte d'une grâce honnête, et il jugea qu'elle était digne d'arriver au moins jusqu'à la camériste en chef.

— Entrez là, dans le vestibule, conseilla-t-il. Demandez au valet de pied mademoiselle Joséphine, la première femme de chambre : si c'est pour de la lingerie ou de la couture, vous vous débrouillerez avec elle.

Mlle Joséphine fut assez facilement accessible. Mais quand Adeline lui demanda de l'introduire auprès de la comtesse, ce fut une autre affaire. Cependant, par une espèce de solidarité féminine dans les mystères et les secrets, la fine servante se dit qu'après tout sa maîtresse ne serait peut-être pas fâchée de recevoir une personne qui paraissait assurée d'apporter quelque message intéressant.

— Je vais demander à madame la comtesse, dit-elle.

— Qu'est-ce que c'est ?... Quelle sorte de femme ?... questionna en effet Mme d'Herquancy avec une précipitation presque haletante.

Tout de suite, elle avait pensé : Peut-être quelqu'un qui vient m'apprendre où est Tiennot.

—